

Conditions générales de vente (les « CGV ») de la société LN CONSEIL FORMATION S.A.S.U – Marque Tandem Gestion Management, immatriculée au R.C.S d'Aix-en-Provence sous le numéro 832 596 076.

ARTICLE 1. OFFRE

- 1.1. Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société LN CONSEIL FORMATION S.A.S.U. et de son client dans le cadre de :
- La vente des **prestations de conseil et assistance en gestion et autres affaires**,
 - Des **prestations de conseil et des actions de formations professionnelles en systèmes informatiques**, type logiciels de planification de ressources d'entreprise ERP (Enterprise Resource Planning)
 - Des **actions de formations professionnelles** issues de son catalogue formations (« Formation Inter-Entreprises ») et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques (« Formation Intra-Entreprises »); Les formations Inter-Entreprises et Intra-Entreprises sont communément désignées « Formation(s) » dans les présentes CGV.
- 1.2. Toute prestation accomplie par la société LN CONSEIL FORMATION implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.
- 1.3. Le terme « Prestation » désigne ci-après une réalisation objet de la vente effectuée par LN CONSEIL FORMATION.
Le terme générique « Prestation » peut désigner un ensemble de prestations de services, une prestation de conseil, d'assistance, la mise à disposition d'un savoir-faire, des prestations annexes à l'acquisition d'un logiciel, progiciel, une prestation intellectuelle ou encore une « action de formation ».

1.4. Formations en présentiel

LN CONSEIL FORMATION propose un ensemble de formations consultables en ligne sur le site www.tandem-gestion.fr

LN CONSEIL FORMATION propose des formations Intra-Entreprises et des formations Inter-Entreprises.

Les **Formations Intra-Entreprises** peuvent être réalisées au choix et à la discrétion de LN CONSEIL FORMATION, au sein des locaux du Client, de LN CONSEIL FORMATION et/ou dans un lieu extérieur à LN CONSEIL FORMATION.

Les **Formations Inter-Entreprises** sont des formations générales ou dites sur étagère, issues du catalogue de formation de LN CONSEIL FORMATION, réalisées au sein des locaux de l'Organisme de Formation ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de Formation

ARTICLE 2. FORMATION DU CONTRAT

- 2.1. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées ou complétées lorsque LN CONSEIL FORMATION établit un devis et/ou une convention de formation lorsqu'il s'agit d'une action de formation et/ou un contrat de prestations de conseil ou d'assistance, qui constituent alors des conditions particulières.
- 2.2. L'obligation respective de chaque partie, à savoir de réaliser la prestation pour LN CONSEIL FORMATION et de payer la prestation pour l'acheteur, naît à partir du moment où le client a dûment signé et retourné par mail ou par courrier à LN CONSEIL FORMATION – 485 rue Marcellin Berthelot – Immeuble Le Mercure C – 13290 Aix en Provence :
- Dans le cas d'une prestation de conseil et d'assistance : retour du devis, émis par LN CONSEIL FORMATION, signé et accepté
 - Dans le cas d'une action de formation : retour du bulletin d'inscription à la formation dûment complété ou envoi d'un courriel indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du client (civilité, nom, prénom, adresse électronique, téléphone, raison sociale le cas échéant, les dates et le titre de la formation.). Cette demande d'inscription à une action de formation par courriel ou bulletin ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Seule la convocation, adressée au moins 10 jours avant la date de démarrage de la formation confirme le maintien de ladite formation.
- 2.3. LN CONSEIL FORMATION pourra décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation, et cela sans indemnité au profit du client, à partir du moment où :
- L'acheteur ne démontre pas ou plus un gage suffisant de solvabilité
 - Lorsque LN CONSEIL FORMATION constatera tout acte de piratage, de fraude ou de non-respect du code de bonne conduite propre à certaines prestations réalisées par LN CONSEIL FORMATION.
 - Pour chaque formation Inter-Entreprises dispensée par LN CONSEIL FORMATION si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.
- 2.4. LN CONSEIL FORMATION se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles à ses prestations.

ARTICLE 3. MODALITES FINANCIERES ET PRISE EN CHARGE PAR DES ORGANISMES FINANCEURS TIERS**3.1. Modalités financières**

3.1.1 Le prix de la prestation est ferme. Les prix des prestations de conseil et d'assistance sont ceux en vigueur au jour de l'acceptation du devis, retourné avec le bon pour accord et signé. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA, applicables au jour de la commande.

Les prix des formations sont indiqués dans la convention de formation net de taxes puisque les actions de formations dispensées par LN CONSEIL FORMATION sont exonérées de la TVA par le formulaire fiscal n° 3511-SD en date du 3 janvier 2020. Les prix en vigueur des formations figurent sur le site internet www.tandem-gestion.fr pour les formations Inter-Entreprises. Concernant les formations Intra-Entreprises et les formations sur-mesure, les prix sont adaptés en fonction des objectifs définis au préalable, du contenu pédagogique, du nombre de participants et de la durée de la formation.

3.1.2. Pour toute action de formation, le paiement d'un acompte de 30% du montant de la prestation est demandé par LN CONSEIL FORMATION au moment de la signature de la convention de formation.

3.1.3. La société LN CONSEIL FORMATION s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations de services aux prix indiqués lors de la signature du devis.

3.1.4. Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées aux devis et/ou dans les conventions de formation lorsqu'il s'agit d'une prestation de formation professionnelle. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur le devis ou la convention de formation fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur.

Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour LN CONSEIL FORMATION à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation.

3.1.5. En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations réalisées, l'acheteur doit verser à la société LN CONSEIL FORMATION une pénalité de retard égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'acceptation du devis ou de la signature de la convention de formation. Le calcul des pénalités s'applique sur le montant TTC pour les prestations de conseil et d'assistance ou sur le montant net de taxes pour les prestations de formations professionnelles, de la somme restante due, et court à compter de la date d'émission de la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, l alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

3.1.6. A défaut de paiement à l'une quelconques des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même s'ils ont donné lieu à émission de traites.

3.1.7. En cas de retard de paiement, LN CONSEIL FORMATION se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

3.1.8. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé, sauf stipulation contraire mentionnée sur la facture ou sur le bon de commande.

3.2. Modalités de prise en charge par des organismes financeurs tiers pour le paiement des actions de formation

3.2.1. En cas de prise en charge, totale et/ou partielle d'une Formation par un opérateur de compétence (ci-après « OPCO ») ou tout autre organisme tiers, il appartient au Client ou le cas échéant à la personne physique bénéficiaire de la Formation (i) d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; (ii) de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription papier ou en ligne ; (iii) de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

LN CONSEIL FORMATION ne pratique pas la subrogation de paiement.

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Client.

3.2.2 Dans le cas où (i) l'OPCO/l'organisme tiers ne confirment pas la prise en charge financière de la Formation et/ou (ii) que LN CONSEIL FORMATION n'a pas reçu la prise en charge desdits organismes au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Article 4. REALISATION DE LA PRESTATION DE CONSEIL OU DE L'ACTION DE FORMATION

4.1. Sauf stipulation expresse contraire, la livraison, quelle que soit la prestation, est réputée effectuée au lieu indiqué par l'acheteur sur le devis accepté ou la convention de formation.

4.2. Le délai de livraison court à partir des dates suivantes :

- Date de l'acceptation par l'acheteur du devis proposé et certifié par LN CONSEIL FORMATION pour les prestations de conseil et d'assistance
- Date de début de la formation stipulée dans la convention de formation signées par les deux parties pour les prestations de formation professionnelle. Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit une convention de formation établie en 2 exemplaires dont il s'engage à retourner un exemplaire à LN CONSEIL FORMATION signé et revêtu du cachet de l'établissement, dans un délai de 7 jours au plus tard, accompagné du paiement d'un acompte de 30% du montant total.

4.3. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts
- L'annulation de la commande

4.4. La durée globale d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à une autre.

4.5. Une journée de Formation en présentiel, qu'elle soit en Intra-Entreprise ou Inter-Entreprises, correspond à sept (7) heures de cours en présentiel.

4.6. Les participants à une Formation en présentiel qui se tient dans les locaux de LN CONSEIL FORMATION, sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux de LN CONSEIL FORMATION ou locaux loués par LN CONSEIL FORMATION.

4.7. LN CONSEIL FORMATION ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli constaté dans la documentation rédigée par les intervenants et remise au Client lors de la Formation.

Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas LN CONSEIL FORMATION sur son exhaustivité, et qu'il n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation à postériori de la Formation

4.8. A l'issue de toute action de formation, une attestation individuelle au nom du bénéficiaire de l'action de formation est adressée au bénéficiaire.

4.9. A l'issue de la prestation, une facture est adressée au client payable à réception.

ARTICLE 5 – ANNULATION – REPORT DES ACTIONS DE FORMATION INTRA OU INTER**5.1. A l'initiative du client**

5.1.1. Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report, ou annulation, doit être notifié par écrit (courriel ou LRAR) à LN CONSEIL FORMATION.

5.1.2. Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date de notification envoyée par le Client :

- Toute annulation d'une Formation à plus de 45 jours calendaires avant la date prévue pour la session entraîne le remboursement intégral des sommes versées si aucune solution de remplacement ou report ne peut être envisagée.
- Toute annulation d'une Formation entre 45 et 30 jours calendaires avant la date prévue pour la session entraîne la perte de l'acompte versé pour le Client.
- Toute annulation d'une Formation entre 29 et 15 jours calendaires avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 50 %. 50% de sommes versées seront retenues.
- Toute annulation d'une Formation 15 jours calendaires avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100 %. 100% de sommes versées seront retenues.

Ces sommes sont exonérées du taux de TVA en vigueur et s'entendent net de taxes. Elles ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par son OPCO.

5.2. A l'initiative de LN CONSEIL FORMATION

5.2.1 En cas d'absence du formateur intervenant, LN CONSEIL FORMATION s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la formation, en remplaçant le formateur absent par un autre formateur aux compétences techniques et qualifications équivalentes

Dans le cas où LN CONSEIL FORMATION ne parvient pas à assurer la poursuite de la formation, il s'engage à faire ses meilleurs efforts afin reporter ladite formation dans les meilleurs délais.

5.2.2. LN CONSEIL FORMATION se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler ou reporter la prestation au plus tard 10 jours calendaires avant la date prévue de démarrage de ladite action de formation et ce sans indemnité et sans que sa responsabilité soit engagée. Dans cette hypothèse, LN CONSEIL FORMATION procédera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le client à l'exclusion de tout autre coût.

5.2.3. LN CONSEIL FORMATION se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Formation dans un délai inférieur à dix (10) jours calendaires, LN CONSEIL FORMATION s'engage, au choix du Client, à (i) émettre un avoir au Client valable sur une autre Formation du catalogue de LN CONSEIL FORMATION, ou (ii) à procéder au remboursement intégral de la somme versée par le Client, à l'exclusion de tout autre coût.

5.2.4. Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, LN CONSEIL FORMATION devra rembourser au Client les sommes perçues indûment de ce fait (article L6354-1 et L6354-2 du code du travail)

5.3. Force majeure

En cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil, LN CONSEIL FORMATION peut être contraint d'annuler et/ou reporter une Formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. Sont aussi considérés comme ayant à titre non limitatif, le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transports (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...), la grève du personnel de l'Organisme de Formation, l'absence du formateur intervenant.

ARTICLE 6. RESPONSABILITE ET OBLIGATION DE CONSEIL

6.1. En tant que prestataire de conseil en gestion et autres affaires de gestion et en tant que Distributeur Consultant Certifié de solutions informatiques, LN CONSEIL FORMATION est tenu à une obligation de conseils. Ceci ouvre droit à LN CONSEIL FORMATION, nonobstant des dispositions du point 2.2 et 2.3., de refuser ou d'interrompre la prestation à partir du moment où le client ne se soumet plus aux conseils prodigués par LN CONSEIL FORMATION et exprimés par lettre recommandée.

6.2. Cette obligation de conseils ne saurait être assimilée à une obligation de résultats compte tenu de la diversité des clients accompagnés, de leurs connaissances respectives en informatique et en gestion et de leur capacité et volonté à mettre en œuvre les conseils prodigués par LN CONSEIL FORMATION. Cette obligation sera considérée comme remplie à partir du moment où le client aura accepté expressément le devis et/ou le bon de commande.

6.3. Ainsi, il est convenu, de convention expresse, et après acceptation du devis ou/et du bon de commande établis par LN CONSEIL FORMATION, que l'acheteur reconnaît que ses compétences et que les démarches effectuées par LN CONSEIL FORMATION lui donnent les moyens d'apprécier la portée exacte des caractéristiques de la prestation et de son adaptation à l'usage auquel elle est destinée.

6.4. LN CONSEIL FORMATION ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de la liaison Internet du client.

6.5. LN CONSEIL FORMATION affirme que les Formations Inter-Entreprises proposées par dans son catalogue de Formations, sont conformes à la description qui en est faite.

Dans le cadre d'une Formation Intra-entreprise, L'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins spécifiques exprimés par le Client.

Il appartiendra au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

6.6. Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par LN CONSEIL FORMATION.

6.7. La responsabilité de LN CONSEIL FORMATION ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

ARTICLE 7. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1. LN CONSEIL FORMATION et l'acheteur s'engagent à conserver confidentiel les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, financiers, techniques, juridiques, sociaux, stratégiques, ou commerciaux, auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

7.2. La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que LN CONSEIL FORMATION puisse faire état dans ses publicités, documents commerciaux, ou offres commerciales de toutes les commandes réalisées avec la possibilité de mentionner la dénomination sociale de l'acheteur, l'objet de la commande et son montant. Cette possibilité ne confère pas à LN CONSEIL FORMATION un droit quelconque sur les marques de l'acheteur autre que ceux précédemment évoqués.

7.3 LN CONSEIL FORMATION peut être amené à fournir au Client une documentation sur papier et/ou au format numérique, retraçant l'essentiel de la Formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation et/ou sur un espace en ligne dédié.

7.4 Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de LN CONSEIL FORMATION.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. A cet égard, le Client s'interdit d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à sa disposition

ARTICLE 8. DISPOSITIONS GENERALES

8.1. Les CGV sont adossées à tout document de gestion lors de l'envoi au Client et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de LN CONSEIL FORMATION sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

8.2. Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation ou de la prestation de conseil et d'assistance.

8.3. LN CONSEIL FORMATION est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui découlent en vertu des présentes CGV ne valent qu'à l'égard de LN CONSEIL FORMATION qui demeure responsable à l'égard du Client.

8.4. L'Organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire en demandant l'autorisation préalable du Client.

8.5. Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

8.6. Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

8.7. Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 9. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

9.1. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

9.2. Compétence juridictionnelle : Pour les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, seul sera compétent le Tribunal de Commerce.

9.3. Compétence territoriale : tout litige, quelle que soit sa nature, relatif à la réalisation de la prestation, sera à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence, lieu où se trouve le siège social de LN CONSEIL FORMATION.

ARTICLE 10. DONNEES PERSONNELLES

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que LN CONSEIL FORMATION utilise vos données personnelles uniquement aux fins de vous tenir informé.e d'événements liés à notre activité et gérer les inscriptions et suivre les prestations vous concernant (attestations, facturation...). En aucun cas vos données ne seront transmises à des tiers. Vous pouvez à tout moment les modifier ou demander leur suppression. Les données figurant dans le présent formulaire d'inscription seront conservées pendant la durée réglementaire de 3 ans.

Fait à Aix-en-Provence, le 18/09/2021

Signature du client et tampon commercial

**Signature du représentant légal de la
Société LN CONSEIL FORMATION**

LN CONSEIL FORMATION S.A.S.U
Tandem Gestion Management
485, rue Marcellin Berthelot
Immeuble le Mercure C
Les Milles - 13290 Aix-en-Provence
Tél. 06.58.00.99.56 - contact@tandem-gestion.fr
Siret : 832 596 076 00022 - TVA : FR22 832 596 076
N° agrément formation 93131703513

